



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n° 48
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Départ après la délibération n° 40
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Michel FRUGIER à partir de la délibération n° 41
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Christiane CARRIER
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRÉSY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Départ après la délibération n° 38
13	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	MORIN Bruno	
14	LE BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas	
15	MÉRY	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération n° 39
16	MONTCEL	HUYNH Antoine	
17	MOTZ	CLERC Gérard	
18	MOUXY	MORET Jean-Paul	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
20	SAINT-OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
21	SAINT-OURS	ALLARD Louis	
22	SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	TRÉVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
26	VOGLANS	MERCIER Yves	



Absents excusés :

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

DILLENSCHNEIDER Gérard

PUGNY-CHATENOD

CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et 2 procurations

Florian MAÎTRE est désigné secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 45 Année : 2026

Exécutoire le : 10 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 10 JUIN 2026

Visée le : 10 JUIN 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25063 : Travaux de changement des surpresseurs d'air process pour l'usine de traitement des eaux usées d'Aix-les-Bains - Attribution

Grand Lac est compétent pour la collecte, le transport et le traitement des eaux résiduaires urbaines. A ce titre, elle assure toutes les opérations de travaux dont celle relative à la réalisation des travaux de changement de deux surpresseurs d'air process sur le site de la station d'épuration d'Aix-les-Bains, d'une capacité de traitement de 90 000 Equivalent Habitant.

Grand Lac a fait réaliser en 2022 une étude de diagnostic et de faisabilité sur l'ensemble de la station d'épuration d'Aix-les-Bains, dite « STEP Centre ».

L'une des conclusions de ce diagnostic est la faible performance du traitement biologique par biofiltres, qui ne permet pas de respecter la norme imposée concernant le NTK en sortie de station.

Le Cabinet MERLIN, chargé de ce diagnostic, a évalué les besoins en air des biofiltres. L'étude conclut que la capacité des surpresseurs actuels est insuffisante pour répondre aux besoins de nitrification.

En effet, la concentration en oxygène dissous atteint régulièrement un palier de 0 mg/L en sortie des biofiltres, révélant une oxygénation insuffisante et, par conséquent, une nitrification incomplète.

Ainsi, le diagnostic de la station met en évidence que les besoins en air requis sont supérieurs aux capacités de production des surpresseurs existants.

Dans ce contexte, Grand Lac a confié au Cabinet MERLIN, dans le cadre de son accord-cadre d'ingénierie et de conduite d'opération, une mission d'étude visant au renouvellement de deux surpresseurs datant de 1999 afin de pallier ce déficit d'oxygène dans les biofiltres de l'UDEP d'Aix-Les-Bains.

Une attention particulière est portée aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), auxquels certaines technologies sont éligibles. De plus, est prévue, dans le cadre de prestations supplémentaires éventuelles, l'installation d'équipements pour permettre la récupération de la chaleur du moteur des turbocompresseurs afin de pouvoir chauffer l'hiver les locaux attenants au local surpresseur existant.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 220 000 € HT.

La limite de réception des offres a été fixée au lundi 16 février 2026 à 12h00. Quatre offres ont été réceptionnées.

Au vu des critères d'attribution (50% prix, 40% valeur technique, 10% performance en matière de protection de l'environnement), la commission des procédures adaptées réunie le 26 mai 2026 propose de retenir l'entreprise Sources pour un montant de 286 700 € HT incluant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) porte sur l'installation d'équipement afin de permettre la récupération de la chaleur du moteur des turbocompresseurs et pouvoir chauffer l'hiver les locaux attenants au local surpresseur existant. 145 000 € de primes CEE sont estimés au stade de l'offre.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés au budget assainissement numéro d'opération 242

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée

Aix-les-Bains, le 2 juin 2026

Le Président,
Renaul BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAÎTRE



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 31 |
| - Présents : 24 |
| - Présents et représentés : 28 |
| - Abstentions : |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : |
| - Blancs : |
| - Nuls : |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 45 : Marché n.25063 : Travaux de changement des surpresseurs d'air process pour l'usine de traitement des eaux usées d'Aix-les-Bains - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 10/06/2026

Numéro de l'acte : d5937 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260602-d5937-DE

Date de décision : 02/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

